



26 - 000851 / MINESUP/CAB/CT1/ap

Yaoundé, le 24 FEB 2026

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aide et de soutien aux membres de la communauté universitaire nationale, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, informe les enseignants et les étudiants chercheurs des Universités camerounaises, que son Département ministériel met à leur disposition, dans le cadre du Programme d'appui à la mobilité académique, édition 2026, des aides pouvant leur permettre de renforcer leurs capacités et de finaliser leurs travaux de recherche au Cameroun ou à l'étranger.

Ces aides qui sont un appui substantiel du gouvernement de la République, participent de la constante sollicitude, et de la volonté du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA de continuer d'améliorer les conditions de travail des membres de la communauté universitaire, afin de faire rayonner la recherche universitaire.

Les dossiers y relatifs comprendront les pièces suivantes :

- 01 demande adressée au Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur ;
- (01) lettre d'invitation de l'Institut, du Centre de recherche ou de l'Université d'accueil (pour les candidats désireux d'effectuer une mission de recherche à l'étranger) ;
- Une (01) lettre de recommandation du Directeur de Mémoire ou de Thèse ;
- L'état d'avancement des travaux signé par l'encadreur ;
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité du candidat ;
- Photocopie des reçus des Droits Universitaires ;
- Photocopie de tout document attestant de la sélection en thèse du candidat ;
- Photocopie de tout document attestant de l'admission en cycle Master du candidat ;
- Une (01) fiche à renseigner (À télécharger sur le site : www.minesup.gov.cm).

Les dossiers complets doivent être déposés au plus tard le 15 mars 2026 au Ministère de l'Enseignement Supérieur, porte 1034 ou dans les Universités d'Etat auprès du Vice-Recteur en charge de la Recherche, de la Coopération et des Relations avec le Monde des Entreprises ou auprès des Chefs d'Etablissements à 15 h 30 minute, délai de rigueur.

COPIE: Vice - Recteurs en Charge de la Recherche, de la Coopération et des Relations avec le Monde des Entreprises



Jacques Fame Ndonga